

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Sauf erreur, monsieur le Président, vous devriez constater que la Chambre consent à l'unanimité à renoncer au préavis de 48 heures requis pour débattre le mercredi 28 novembre 1990 la motion suivante inscrite au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

M. Gauthier: En raison des circonstances exceptionnelles, monsieur le Président, sachant que le gouvernement voulait déposer hier cette motion auprès du greffier de façon à pouvoir respecter le préavis de 48 heures, et étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve à l'étranger—il existe un certain décalage entre l'heure à Ottawa et l'heure à Jérusalem—nous sommes certes disposés à renoncer au préavis de 48 heures que requiert le Règlement afin de pouvoir débattre demain de cette motion.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Au nom du Nouveau Parti démocratique, monsieur le Président, je tiens à dire que nous sommes d'accord avec ce qu'a proposé le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion et donné son accord.

(La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.)

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: À ce propos, monsieur le Président, peut-être serait-il utile que le gouvernement nous fasse savoir demain s'il est prêt par ailleurs à prolonger les heures de séances de façon qu'un plus grand nombre de députés puissent participer au débat, et s'il l'est effective-

ment, à s'entendre avec nous pour fixer l'heure de la fin du débat, disons, à 23 heures, voire à minuit demain.

M. Cooper: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le gouvernement est plus que disposé à collaborer de toutes les façons possibles. Pourrais-je néanmoins formuler deux ou trois suggestions. La première, c'est que les leaders des partis représentés à la Chambre doivent se rencontrer aujourd'hui à 15 h 30, de sorte que nous pourrions examiner cette proposition en détail. Ensuite, nous pourrions aborder la question de savoir si la motion fera l'objet d'un vote et comment nous pourrions procéder. Je tiens à faire savoir que nous sommes prêts à collaborer, mais qu'il vaudrait peut-être mieux laisser les leaders parlementaires arrêter les détails lorsqu'ils se réuniront cet après-midi à 15 h 30.

AFFAIRES COURANTES

• (1110)

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 (8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 78 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. Don Blenkarn (Mississauga—Sud): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34 (1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la 84^e réunion de l'Union interparlementaire, tenue à Punta del Este, en Uruguay, du 15 au 20 octobre 1990.